



Le Mot du Maire

Destination 11 mai

Le président de la République a fixé l'échéance : à partir du **11 mai** nous pourrons sortir progressivement du confinement. Encore une vingtaine de jours à tenir bon, comme nous le faisons maintenant depuis près de 40 jours grâce à l'abnégation de beaucoup de ceux qui sont sur le front et grâce à la solidarité de tous.

Tout en continuant de respecter strictement les règles de prudence, il nous faut maintenant préparer la reprise : celle des écoles, celle de la vie professionnelle, celle de la vie sociale. De nombreuses questions se posent encore : comment maintenir les gestes-barrière, le port du masque, sortir de l'isolement les personnes présumées à risque...Beaucoup s'y emploient, parfois en tâtonnant, parfois en se trompant et nous devons indulgence à ceux qui affrontent une situation largement inédite.

Notre Dorfbot continuera de paraître en format réduit mais à fréquence plus grande pour vous informer. Pour que cette information puisse vous être donnée en temps réel sur vos smartphones nous lançons à titre expérimental l'opération Panneaupocket (ci-après).

La commune vient d'attribuer une subvention spéciale de 2000 euros à Caritas pour lui permettre la continuité de l'activité de l'épicerie sociale.

Cordialement,
Votre maire
René Schaal

Règles de confinement - Dernier arrêté du 15 avril de Mme le préfet

Désormais, les sorties à deux sont de nouveau autorisées mais les pistes cyclables et les "chemins de randonnées" (en utilisation de loisir) sont interdits. Toutefois, eu égard aux précisions données par la préfecture, nos chemins ruraux ne sont pas concernés notamment le *Hengstweg* (prolongement de la rue Chopin, accès piétons-cyclistes à la zone de loisir et au stade).

Par ailleurs, aucun rassemblement important ne pouvant probablement être autorisé avant le 15 juillet, tous les événements qui avaient été prévus d'ici là sont annulés.

L'attestation de sortie dérogatoire sur vos smartphones

Vous pouvez désormais télécharger sur vos smartphones l'attestation de déplacement dérogatoire en vous rendant sur www.service-public.fr

Restez attentifs

A vos voisins, patients, clients...et n'hésitez pas à nous alerter s'il vous semble que des personnes isolées seraient susceptibles de recevoir une aide matérielle ou simplement d'un soutien amical.

Autorisations exceptionnelles pour les déchets verts.

La station de déchets verts reste fermée. Toutefois, si le stockage dans votre jardin jusqu'à la fin du confinement crée un problème d'hygiène ou de sécurité, le maire pourra délivrer une autorisation exceptionnelle d'accès. Cette autorisation devra être obligatoirement demandée par mail à rene.schaal@lipsheim.fr en indiquant la date et l'heure souhaitée. Le mail de réponse servira d'attestation du maire. L'autorisation sera limitée à 1 heure et à la date indiquée.

Restez branchés avec « PanneauPocket »

La commune va adhérer à titre expérimental à un système de messagerie automatique appelé PanneauPocket qui vous permettra de recevoir les informations (alertes, informations services telles que passage des éboueurs, fermeture de voies...) en temps réel. Pour cela il vous suffira de télécharger l'appli gratuite sur votre smartphone.

Les masques de nos couturières et ceux des collectivités

Le manque de masque est l'un des dysfonctionnements majeurs que l'on retiendra de cette crise. Il semble que désormais ceux qui en ont le plus besoin (personnel médical, Ehpad...) commencent à être dotés.

La commune de Lipsheim qui avait prudemment gardé les masques achetés lors de l'épidémie de H1N1 de 2011, les a largement distribués pour pallier à ce déficit.

Une dizaine de couturières de Lipsheim se sont également mises à leur machine à coudre et ont confectionné des masques tissu distribués à leur entourage mais aussi aux professionnels qui en manquaient. Elles souhaitent pouvoir en faire bénéficier d'autres personnes. Nous leur proposons de les offrir à l'AFL (association des familles de Lipsheim) qui en assurera la redistribution. Merci de prendre contact au 06 78 19 36 22 ou 06 84 35 73 23.

Dans le cadre du déconfinement progressif envisagé après le 11 mai, il est probable que le port du masque sera temporairement imposé dans l'espace public. L'Eurométropole vient de commander 600 000 masques tissu. Nous avons fait une pré-réservation pour en obtenir 5000 mais qui n'arriveront, dans le meilleur des cas, que dans 4 semaines.

Inscriptions au périscolaire

Un dispositif dématérialisé d'inscription à l'accueil périscolaire pour la rentrée 2020/2021 est organisé en deux vagues :

- du 20 au 30 avril, par retour de courriel de l'OPAL aux familles déjà inscrites en 2019/2020
- du 4 au 15 mai pour toute nouvelle demande en téléchargeant le formulaire sur www.opal67.fr ou sur demande à leszouzous@opal67.org ou au 07 82 35 59 02

Inscriptions à l'école maternelle

Inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2017 et ceux nés en 2016 et 2015 non encore inscrits, avant le 30 avril 2020. Transmettre par mail mairie@lipsheim.fr ou déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, une copie du livret de famille.

Bennes à vêtements

Les bennes à vêtements sont fermées durant la période d'urgence sanitaire. Le confinement a permis à beaucoup d'entre nous de faire du rangement dans les armoires. Merci de garder vos sacs de vêtements usagés jusqu'à la fin du confinement et de ne pas les poser à côté des bennes.

Comment ils occupent leur confinement



Jeux de société



Symphonie de 20h par Sabine Schaal et Richard Offner



Apéritif rue des Griottes.